



Número de Révision: 008.3

Date de sortie: 02/25/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE SF 7387 ACTIVATOR known as LOCTITE® 7387™ ACTIVATOR	Numéro IDH:	135276
Type de produit/utilisation recommandée:	DEPEN activateur	numéro d'item	18861
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES. H302 - NOCIF EN CAS D'INGESTION. H304 - PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATÉGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
TOXICITÉ AIGUË ORAL, E.AUX.ES	4
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 135276

Nom du produit: LOCTITE SF 7387 ACTIVATOR known as LOCTITE® 7387™ ACTIVATOR DEPEN



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.
Interdiction de fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Ne pas jeter dans l'eau.
P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	64742-49-0	30 - 60
Condensat d'aldéhyde amine	34562-31-7	10 - 30
2-Propanol	67-63-0	10 - 30
Cyclohexane	110-82-7	1 - 5
n-Hexane	110-54-3	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Laver à l'eau savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer à grande eau, de préférence tiède pendant au moins 15 minutes, en gardant toujours les paupières ouvertes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Garder la personne calme. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas et confinés, parcourir de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Hydrocarbures. Des cyanures. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage: Assurer une ventilation adéquate. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas goûter ou avaler. Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre -20 °C (-4°F) et 50 °C (122°F)
Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	100 ppm TWA (PEAU)	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
2-Propanol	200 ppm TWA 400 ppm STEL	400 ppm (980 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Cyclohexane	100 ppm TWA	300 ppm (1,050 mg/m3) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Aliphatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Pression de vapeur:	5.33 kPa (20 °C (68°F)) 18.8 kPa (50 °C (122°F))
Point / zone d'ébullition:	97 - 99 °C (206.6 - 210.2 °F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	0.78
Densité de vapeur relative:	3.5 20 °C Plus lourd que l'air
Point d'éclair:	-4 °C (24.8 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	1.1 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	7.5 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Liquide inflammable
Inflammabilité:	Liquide inflammable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Immiscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	83.84 %; 645.1 g/l
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	<= 20.5 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Fumées toxiques.
Produits incompatibles:	Oxydants. Acides. Bases. Aldéhydes. Alcalis. Amines. Chlore. Halogènes. Isocyanates. Oxyde d'éthylène.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3
Condensat d'aldéhyde amine	Rien
2-Propanol	Oral LD50 (Rat) = 5,045 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 3,600 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6,410 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4.7 g/kg Oral LD50 (Souris) = 4.5 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 8.0 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.03 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,800 mg/kg
Cyclohexane	Oral LD50 (Rat) = 29,820 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,300 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 32,880 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5540 ppm
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics			
Condensat d'aldéhyde amine			
2-Propanol	Irritant	Allergène	Système nerveux central
Cyclohexane	Irritant		Système nerveux central
n-Hexane	Irritant		Développemental Poumon Système nerveux Reproductif

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	Non	Non	Non
Condensat d'aldéhyde amine	Non	Non	Non
2-Propanol	Non	Groupe 1	Non
Cyclohexane	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Isopropanol)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Flammable liquid, n.o.s. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Isopropanol)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: II
Exceptions: ID8000, (Pas plus de 500 ml), Peut être considéré produit de consommation

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Isopropanol, 3,5-Diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: 3,5-Diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/25/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.